

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 10.018**

L'An deux Mille Dix, le 4 Janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 28 décembre 2009

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 28 décembre 2009

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO  
Mme DUMAS représentée par M. DENIS  
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE  
Mme LEFEBVRE représentée par M. QUENTIN  
M. RICH représenté par Mme CROUÉ

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : Mme BOURDEAU, Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	31

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : CONVENTION CONCLUE ENTRE L'AERODROME DE ROYAN-MEDIS  
ET LA DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

**RAPPORTEUR** : M. CAU

**VOTE** : UNANIMITE

En application de l'article L221.1 du Code de l'Aviation Civile, une convention a été conclue le 22 août 2002, entre l'Etat et la Commune de Royan, afin de déterminer les modalités d'aménagement, d'entretien et de développement de l'Aérodrome de Royan-Médis.

D'un commun accord, il a été convenu la résiliation du document actuel et des protocoles d'accord qui lui étaient annexés, ainsi que la signature d'une nouvelle convention prenant en compte l'évolution des textes régissant les modalités d'aménagement et d'exploitation des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique.

De plus, dans le cadre de la mise à jour des protocoles d'accord entre l'Aérodrome de Royan-Médis et la Direction Générale de l'Aviation Civile, il a été proposé de mettre à jour :

- la convention concernant la communication de données et renseignements aéronautiques,
- le protocole d'accord relatif à la mise en œuvre et l'entretien des aides radioélectriques.

En conséquence, il est proposé, à l'assemblée délibérante, d'approuver la convention ainsi que les deux protocoles d'accord entre l'Aérodrome de Royan-Médis et la Direction Générale de l'Aviation Civile et d'autoriser Monsieur Le Député-Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces documents.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU les projets de protocole,
- APRÈS en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire à signer toutes les pièces relatives à :
  - la convention conclue en vertu de l'article L221.1 du Code de l'Aviation Civile définissant les modalités d'aménagement, d'entretien et de développement de l'Aérodrome de Royan-Médis,
  - le protocole concernant la communication de données et renseignements aéronautiques,
  - le protocole relatif à la mise en œuvre et l'entretien des aides radioélectriques

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 7 janvier 2010

Pour le Député-Maire,  
L'adjoint délégué,  
Bernard GIRAUD